

COMPTE RENDU

Réunion publique en Mairie de Pouilly

du 15/02/2018

portant sur le projet d'extinction nocturne de l'éclairage public

PRESENTS :

– Marilyne WEBERT	<i>Maire</i>	– Dominique FREDERIC	<i>Conseillère municipale</i>
– Marcel STEMART	<i>1er adjoint</i>	– Marie-Laure REYNERT	<i>Conseillère municipale</i>
– Régis ZARDET	<i>2ème adjoint</i>	– Marguerite GRANGEREAU	<i>ALEC</i>
– Joseph AGOZZINO	<i>3ème adjoint</i>	– Jean-Michel LAZOU	<i>ANPCEN</i>
– Elisabeth HAY	<i>Conseillère municipale</i>	– Ltd Fabrice GRUTER	<i>Gendarmerie de Verny</i>
– Éric WILHELM	<i>Conseiller municipal</i>	– Guy BERGE	<i>Maire de JUSSY</i>
– Jean-François WEISSE	<i>Conseiller municipal</i>		

Madame le Maire introduit la réunion en présentant au public les invités amenés à intervenir au cours de la soirée. Elle laisse la parole à M. AGOZZINO et Mme GRANGEREAU qui présentent l'étude qui a mené à l'aboutissement de la réflexion concernant les économies d'énergie. Cette étude portait non seulement sur les bâtiments communaux (confort thermique) mais également sur l'éclairage public. C'est sur ce dernier point que portera la réunion. Si plusieurs solutions ont été envisagées afin de permettre à la commune de faire des économies substantielles sur la consommation électrique, seule l'extinction nocturne de l'éclairage permettrait un retour rapide sur investissement. La commune possède 132 points lumineux pour une consommation de 42 700 kWh. L'objectif est non seulement de faire des économies mais également de diminuer la pollution lumineuse pour améliorer le confort visuel des habitants et diminuer l'impact négatif sur la faune et la flore. L'investissement de 500€ par armoire, 4 horloges astronomiques à installer, sera amorti en une année puisque les économies envisagées sont de l'ordre de 3600€/an.

Cette extinction nocturne au-delà des considérations économiques, envisage donc également l'impact positif sur l'environnement. C'est le propos de M. LAZOU, correspondant Alsace-Moselle de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne.

I. ENVIRONNEMENT

Ce dernier présente rapidement l'ANPCEN, ses missions gratuites d'accompagnement et de conseils et ses interventions auprès des communes et des différents organismes de l'Etat afin de définir les vrais besoins en éclairage et limiter les impacts tant au niveau environnemental qu'au niveau biologique du vivant que ce soit pour les plantes, les animaux ou les humains.

Il expose ainsi les causes de cette pollution lumineuse (éclairage public, enseignes et publicités, vitrines, éclairages particuliers...) et précise que cette diffusion de lumière dans l'atmosphère a doublé depuis 20 ans. Différentes vues sont présentées au public pour permettre de visualiser l'impact de cette pollution qui grignote peu à peu les espaces naturels et le ciel nocturne.

Le Grenelle de l'environnement de 2009/2010 qui a fixé comme objectifs publics de « prévenir, limiter, supprimer les nuisances lumineuses » et la loi Reconquête de la biodiversité de 2016 qui considère désormais le paysage comme patrimoine naturel à protéger, entre autres, sont des avancées non négligeables dans la lutte contre cette pollution lumineuse.

Une des solutions souvent envisagées par les communes pour faire des économies est de remplacer l'éclairage existant par des leds, moins gourmandes en énergie. Mais il faut savoir que le spectre lumineux des leds est blanc, très éblouissant et que cet éclairage exige un support parfaitement adapté pour être optimal. De plus la lumière bleue, (que l'on retrouve sur les écrans tv, d'ordinateur, de téléphone...) est très présente dans le système des leds. Cette lumière, très chargée en énergie, possède une luminescence bien plus élevée que les éclairages classiques et ses effets sont néfastes sur la santé.

Il faut donc agir contre cette pollution lumineuse qui a un impact important sur la faune, la flore et la qualité de vie des humains :

- Sur la faune : la nuit est l'habitat de très nombreuses espèces, l'obscurité est un facteur de ressources. La lumière fragmente les habitats et transforme les connectivités des écosystèmes. Les oiseaux migrateurs peuvent être déroutés de leur voie de migration car la lumière est un mur infranchissable pour eux. Le niveau d'éclairement pilote également leurs horloges biologiques qui sont, pour certaines espèces en ville, complètement dérégées par l'éclairage en continu.
- Sur les insectes : les insectes nocturnes sont 10 fois plus nombreux que les insectes diurnes et sont également importants pour la pollinisation. La lumière apporte des modifications au niveau comportemental et hormonal, sans compter les insectes qui meurent attirés par la lumière.
- Sur la flore : le cycle normal des plantes possède un cycle de repos en hiver leur permettant de se régénérer. L'apport continu de lumière ne permet pas cette phase de repos. Ce cycle de bourgeonnement permanent sans pause hivernale épuise les plantes et cause leur décès prématuré.
- Sur les humains : La lumière est un perturbateur du rythme du sommeil. Même à petite échelle elle provoque un pic de la mélatonine et des réveils intempestifs qui nuisent à la qualité du sommeil. Il est également avéré que l'exposition accrue à la lumière bleue provoque une myopie chez les enfants notamment. De plus au niveau environnemental, les leds comme toutes nouvelles technologies possèdent beaucoup d'éléments non recyclables et polluants.

L'extinction totale ou partielle de l'éclairage nocturne est une des solutions, certainement la plus simple et la moins cher. 1/3 des communes françaises l'utilisent quelque soit leur taille et il n'y a eu aucune corrélation avec une augmentation de vols, agressions ou accidents.

II. SECURITÉ

Le Lieutenant GRUTER, commandant de la brigade de gendarmerie de Verny, intervient pour attester qu'aucune recrudescence d'incivilités et de cambriolages n'a eu lieu sur les communes où le principe de l'extinction nocturne a été mis en place. La majorité des cambriolages recensés ayant lieu entre 17h30 et 19h30, à l'heure où l'éclairage public est encore ouvert dans ces communes.

Le référent de quartier du Colombier, approuve ayant lui-même assisté à une tentative de cambriolage avortée par son arrivée alors qu'il rentrait chez lui en fin d'après-midi. De plus il souligne le fait que les cambrioleurs passent généralement par les fonds de jardin qui ne sont de toute façon pas éclairés.

Un habitant du Pré Marcohé réagit en demandant si avec les extinctions il n'y aura pas également un changement dans les habitudes des cambrioleurs qui viendront dorénavant quand l'éclairage public sera éteint.

Le lieutenant GRUTER maintient ce qu'il a déclaré plus haut : il n'y a aucune recrudescence de cambriolages constatées par les gendarmeries sur aucune des 12 000 communes concernées par l'extinction nocturne.

Il n'y en n'a pas d'agressions de femmes la nuit, sur nos communes rurales. De plus une femme qui rentre chez elle la nuit connaît son environnement, son agresseur, lui, serait désavantagé par l'absence de lumière. Il n'y a donc aucune incidence sur la délinquance.

La peur de l'extinction nocturne provient plus d'une anxiété que d'un véritable danger.

Un autre habitant du Pré Marcohé émet l'hypothèse que la lumière sur la RD ne peut de toute façon pas être éteinte sans l'accord du Département...

Madame le Maire répond que ce questionnement a été anticipé puisque la démarche auprès du Département pour savoir ce que nous pouvions faire ou ne pas faire au niveau de la RD a déjà été faite. La réponse du Département a précisé que l'éclairage n'étant pas obligatoire, il revient au Maire de décider de le maintenir ou non. Rien n'est imposé par le Département d'autant plus qu'eux même pratique de plus en plus l'extinction voire la dépose des lampadaires sur une partie du réseau à leur charge.

III. RETOUR D'EXPERIENCE : JUSSY

Monsieur BERGE, Maire de la commune de Jussy partage l'expérience de sa commune quant à l'extinction nocturne. Le dispositif est en place depuis 5 ans maintenant. L'extinction se fait à 00h45, 23h ayant été considéré comme étant un peu tôt, certaines personnes pouvant ne pas être encore rentrées. L'allumage se fait à 5h15

Malgré les réticences au départ, les retours ont été positifs : pas d'augmentation de cambriolage, moins de gênes pour dormir la nuit, plus de visibilité du ciel étoilé et les jeunes qui avaient pris l'habitude de squatter près du lavoir ne viennent plus.

Les communes voisines de Rozérieulles et Scy-Chazelles pratiquant elles-mêmes l'extinction, une trame noire s'est construite. Les traversées de village ont même vu la vitesse des véhicules se réduire car les conducteurs sont plus vigilants.

Un habitant du Colombier s'interroge sur les professions médicales et les pompiers, l'extinction ne va-t-elle pas les mettre en difficultés pour trouver une adresse dans le noir et retarder leur intervention ?

Madame le Maire indique qu'aucun retour spécifique ne s'est fait entendre du côté des pompiers ou du corps médical sur de quelconques difficultés supplémentaires liées à l'extinction. Avec les GPS, les difficultés ne sont pas plus importantes qu'en plein jour.

De plus l'heure d'extinction n'est pas encore fixée, même si l'étude porte sur une extinction à compter de 23h, cela semble au conseil municipal un peu tôt. Minuit semble une alternative intéressante voir 00h45 comme cela est le cas à JUSSY. La possibilité de ne pas pratiquer l'extinction en week-end ou jours de fêtes est également concevable. C'est pourquoi une période test est proposée

Monsieur le Maire de Jussy complète en ajoutant que la nuit est rarement complètement noire. Il y a une clarté lumineuse qui permet tout à fait de se déplacer et s'orienter sans trébucher ou rencontrer des obstacles. C'est encore plus vrai les nuits de pleine lune. Sans compter que les gens sont quasiment tous équipés aujourd'hui de smartphones pouvant servir de lampe de poche.

Un autre habitant du Colombier préconise de sonder l'avis des pouillerots avant de lancer le test.

Madame le Maire fait remarquer que c'est très exactement le but de cette réunion : informer les habitants, présenter les arguments et témoignages, et avoir leurs avis.

M. WILHELM, en sa qualité de Conseiller Municipal, notifie qu'il a de lui-même fait la démarche d'aller voir au préalable les habitants de son quartier pour sonder les habitants de leur ressenti sur cette extinction. La majorité sont pour une phase test, malgré une première réticence à l'extinction.

Le référent de quartier du Colombier regrette que la question leur ait été posée sans qu'ils n'aient pu bénéficier de l'argumentaire de ce soir pour poser leur choix.

Madame le Maire demande à l'assemblée quel est son ressenti après avoir entendu les différents interlocuteurs de ce soir, la majorité se prononce pour une phase test sur les horaires restreints.

IV. QUESTIONS/REPOSES

Un autre habitant du Colombier s'interroge quant à la durée de vie des luminaires avec ce système qui demande une coupure et un allumage supplémentaire.

Mme GRANGEREAU indique qu'aucune usure supplémentaire n'a été remarquée jusqu'à présent dans les communes pratiquant déjà l'extinction.

M. BERGE confirme que la durée de vie d'une ampoule de lampadaire se comptabilise en heure et que seul le ballast pourrait être impacté par ce système. Il précise qu'un simple abaissement de l'intensité pourrait être possible mais que les tests avaient de très mauvais retour avec cette solution.

Un habitant du Pré Marcohé demande s'il n'y a pas la possibilité de simplement couper un lampadaire sur deux.

M. ZARDET, Adjoint au Maire, répond que cette solution est impossible car tous les lampadaires sont montés en parallèles sur le circuit.

M. LAZOU indique que c'est en plus dangereux car cela crée des « trous noirs ». La pupille se rétractant à chaque fois qu'on passe dans une zone lumineuse, la rétine met du temps à se réhabituer à la lumière et cela nous rend aveugle pendant un certain laps de temps, ce qui ne permet plus d'appréhender correctement l'environnement et ses dangers.

Un habitant de la rue du Faisan demande si l'extinction sera partielle ou totale.

Madame le Maire répond que le projet n'est pour le moment qu'à l'étude et que la question de la RD n'est pas encore totalement tranchée.

Un habitant du Colombier s'interroge sur la possibilité d'éteindre les lumières du chemin de l'école déjà dans un premier temps ? il est inutile qu'il reste éclairé toute la nuit...

M. AGOZZINO répond qu'il n'est pas possible de l'éteindre car il est sur la même armoire que la RD. Il faudrait donc pour l'éteindre, couper tout l'éclairage de la RD

Le référent du Pré Marcohé indique que cela serait possible mais il faudrait investir dans des travaux supplémentaires qui permettraient l'installation d'une boîte de dérivation.

Un autre habitant du Pré Marcohé demande ce que deviendront les horloges électroniques dans lesquelles la commune aura investi si le test n'est pas concluant.

Madame le Maire répond que les horloges ne servent pas uniquement à l'extinction nocturne. Il est prévu d'en mettre également si on ne fait pas d'extinction car actuellement Pouilly est branché sur l'horloge de Pournoy-la-Chétive : si le ciel s'assombrit là-bas et que l'éclairage se déclenche, il se déclenche également à Pouilly même s'il n'y en a pas besoin.

Ce même habitant fait remarquer qu'au Pré Marcohé les lampadaires actuels créent ces fameux trous noirs après chaque lampadaire.

Mme GRANGEREAU indique qu'effectivement sur certains des premiers lampadaires leds le faisceau d'éclairage était mal dirigé. Les lampadaires boules par exemple perdaient énormément de lumière vers le haut. Ces lampadaires leds étant issus des nouvelles technologies, les premières tentatives n'étaient pas forcément probantes mais cette technologie s'est nettement améliorée : on peut dorénavant choisir le type d'éclairage et l'orientation du faisceau lumineux.

CONCLUSION :

Un avis à main levée est sollicité en fin de réunion. Une large majorité des personnes présentes est favorable au test.

Madame le Maire conclut la réunion en indiquant qu'au vu des échanges de ce soir et des différents avis, il sera probablement proposé en Conseil Municipal d'adopter la décision d'une phase test avec une extinction raccourcie (00h00-5h00) pendant une durée d'un an afin d'avoir un aperçu sur les quatre saisons, avec une réunion intermédiaire afin que les habitants puissent donner leur ressenti, suivie d'une nouvelle réunion en fin de test pour décider de la suite à donner à l'extinction nocturne.

Elle remercie les intervenants et les habitants ayant participé à cette réunion. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu plus de monde pour échanger sur ce sujet sensible et important.